



Si je change de Région (mutation en cours de formation), qui finance ma formation ?

Réponse

Le mode de financement acté au moment de l'entrée en formation dans la région d'origine est maintenu par la région d'accueil.

Par exemple : ma formation débutée en Ile de France était financée par mon employeur, je dois solliciter mon employeur pour qu'il poursuive le financement de ma formation hors de ma région. Si ma formation était financée par la Région IDF, la Région Normandie prendra le relais.

Cette réponse a-t-elle été utile ?

Questions liées à cette réponse

Questions

[Financement de ma formation sanitaire ou sociale](#)

[> Retour à la FAQ](#)